

Mise en ligne le 29 novembre 2025

République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2025-97

Conseil Municipal du 26 Novembre 2025

DATE DE CONVOCATION : 20 NOVEMBRE 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI – M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – F. GUIRAO donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – C. RAFIN donne pouvoir à P. FREON – P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – M.A. CHEVALIER – P. ORMECHE – F. GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY – P. BERTON – M. VOISIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

Autorisation de prélèvement de l'eau pour l'irrigation agricole – retrait de la délibération 2025-88 du Conseil municipal du 22 octobre 2025

VU la demande d'autorisation pluriannuelle déposée par la Coopérative Cogest'eau Charente, Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau,

CONSIDÉRANT que cette demande porte sur tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur son domaine de compétence,

CONSIDÉRANT que l'enquête publique relative à cette demande s'est déroulée entre le 24 octobre et le 24 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que l'avis du Conseil Municipal devait être donné entre le premier jour de l'enquête et 15 jours au plus tard à la fin de l'enquête,

CONSIDÉRANT que cet avis a été soumis au Conseil Municipal du 22 octobre 2025, soit avant le début de l'enquête,

CONSIDÉRANT que cette délibération doit être retirée pour ce motif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 22 VOIX pour :**

- D'approuver le retrait de la délibération N°2025-88 en date du 22 octobre 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE